

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

CORREZE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE RILHAC TREIGNAC**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	09

Séance du 07 Novembre 2022

Date de la convocation
27/10/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux
et le sept novembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Estelle BOUCHOT.

Présents : Mme BOUCHOT, M. DELAUNAY, Mme LAUZANNE, M. CAUDY, M. CHUZEL, Mme COUDRIER, M. CHABRILLANGE, Mme BARON-LAGARDE & M. BOUCHOT

Absent excusé : M. LAVAURE

Monsieur BOUCHOT Thomas a été nommé secrétaire.

**DEMANDE D'ADHESION
DE LA COMMUNE DE
BUGEAT A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES VEZERE-
MONEDIERES-
MILLESOURCES**

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 portant création de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources ;

Vu la délibération du 17 octobre 2022 par laquelle le Conseil Municipal de BUGEAT sollicite, d'une part, son retrait de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.5214-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et, d'autre part, son adhésion à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources dans les conditions prévues à l'article L.5211-18 du même code ;

Vu la délibération 133-2022 du 21 octobre 2022 du conseil communautaire acceptant la demande d'adhésion de la commune de Bugeat à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources ;

Vu l'étude d'impact, jointe à la présente délibération, produite par la commune de Bugeat, en application des dispositions des articles L.5211-39-2, D.5211-18-2 et D.5211-18-3 du CGCT, présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Bugeat à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources ;

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, est favorable à cette proposition d'adhésion par :

- huit voix pour,
- zéro voix contre,
- une abstention.

Madame le maire est chargée d'assurer la publication de la présente délibération ainsi que sa transmission à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : E. BOUCHOT

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le 08-11-2022
Et publication ou notification
du 08-11-2022

